

**Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 11 mai 2015**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 11 mai 2015, À 19H00, AU 20, RUE
SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :
Réjean Leclerc Claude Lefebvre
Lise Julien Gino Gagnon
Denys Leclerc Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :
Paulin Leclerc, Directeur général
Joanne Villeneuve, greffière
Éric De Carufel, coordonnateur des loisirs
Yves Savard, directeur des travaux publics
Laurie Mimeault, Urbaniste

124-05-2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

125-05-2015

PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL 2015

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copies des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

**COMMENTAIRE
ADOPTION**

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 avril 2015 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2674 à 2688 comportant les résolutions #090-04-2015 à #116-04-2015 inclusivement.

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement tenue le 27 avril 2015 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2689 à 2693 comportant les résolutions #117-04-2015 à # 123-04-2015 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

Adopté.

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

En vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, L.R.Q., chapitre C-19, la greffière est autorisée à modifier un règlement pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Une modification est apportée au Règlement 06-2015 intitulé: Règlement décrétant une dépense de 383 500 \$ et un emprunt de 383 500 \$ pour la réfection du rang Saint-Charles sur une distance de \pm 2 300 mètres.

La greffière dépose le procès-verbal de correction de la séance régulière du 9 mars 2015 ainsi que le règlement 06-2015 corrigé.

126-05-2015

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 513861 à 513935 inclusivement, totalisant un montant de 40 443,25 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 6223 à 6299 inclusivement, totalisant un montant de 97 996,58 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 2524 à 2543 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 38 927,72 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 126-05-2015 au montant de 177 367,55 \$.

Joanne Villeneuve, trésorière

127-05-2015

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2014
DE L'O.M.H (N/D : 114-400)**

Attendu que Madame Lyne Juneau a déposé les états financiers 2014 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile;

Attendu que le déficit à assumer par la Ville pour l'année 2014 est de 5 675 \$;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt des états financiers 2014 de l'O.M.H.

Attendu que la Ville remboursera un montant de 5 675 \$ pour l'année 2014 lors du prochain paiement de l'avance 2015.

Adopté.

128-05-2015

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS DE
LA VILLE AU 31 MARS 2015 (N/D : 201-131)**

Attendu que le règlement 12-2007 décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de la délégation des dépenses et contrats;

Attendu que l'article 105.4 de la Loi sur les Cités et Villes oblige la trésorière à déposer deux états financiers: le premier étant un état comparatif avec la même période de l'année précédente et le second compare la prévision des dépenses avec le budget initial;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt desdits états financiers comparatifs au 31 mars 2015 sous réserves des améliorations à apporter pour présenter les données en pleine comptabilité d'exercice.

Attendu que la trésorière explique le suivi sommaire du budget de fonctionnement de la Ville de Saint-Basile au 30 avril 2015.

Adopté.

129-05-2015

**DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA JOURNÉE DE REGISTRE
DU 11 MAI 2015 (N/D : 105-131)**

Attendu qu'un registre a été tenu le 11 mai 2015 pour le règlement suivant, à savoir:

"05-2015 : Règlement décrétant une dépense de 572 500 \$ et un emprunt de 572 500 \$ pour des travaux de réfection de la rue Martel."

Attendu que la greffière a confirmé que 0 électeurs ont signés le registre pour le règlement numéro 05-2015 ;

Attendu que le nombre de demandes requises pour que le règlement numéro 05-2015 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 134 ;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt du résultat de ce registre et confirme que le règlement numéro 05-2015 est réputé accepté par les personnes habiles à voter visées par l'avis public du 25 avril 2015 annonçant la procédure d'enregistrement du 11 mai 2015.

Adopté.

130-05-2015

**DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA JOURNÉE DE REGISTRE
DU 11 MAI 2015 (N/D : 105-131)**

Attendu qu'un registre a été tenu le 11 mai 2015 pour le règlement suivant, à savoir:

"07-2015 : Règlement décrétant une dépense de 916 400 \$ et un emprunt de 916 400 \$ pour des travaux de réfection du boulevard du Centenaire, sur une distance de ± 300 mètres."

Attendu que la greffière a confirmé que 0 électeurs ont signés le registre pour le règlement numéro 07-2015 ;

Attendu que le nombre de demandes requises pour que le règlement numéro 07-2015 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 134 ;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt du résultat de ce registre et confirme que le règlement numéro 07-2015 est réputé accepté par les personnes habiles à voter visées par l'avis public du 25 avril 2015 annonçant la procédure d'enregistrement du 11 mai 2015.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTION

Le Club de Vélo de Montagne Ciment Québec/Frenette Bicyclettes désire réaliser une corvée au Centre nature ce dimanche 17 mai. Un membre du comité fait une demande à la Ville pour l'utilisation de la machinerie suivante, soit la pépinière, le camion 10 roues et les balais mécaniques afin de réaliser les travaux de ladite corvée. De plus, il invite les membres du conseil à se joindre à la corvée.

Le conseil municipal accepte cette demande et une résolution sera faite en ce sens dans la section varia à la fin de la présente séance.

131-05-2015

BOURSES AUX ÉTUDIANTS – ÉCOLE SECONDAIRE DONNACONA JEUNESSOR PORTNEUF (N/D : 102-102)

Considérant la demande de JeunEссор Portneuf pour obtenir une contribution financière afin de remettre une bourse à un finissant de Saint-Basile lors de la soirée Hommage aux finissants qui aura lieu le vendredi 5 juin 2015 ;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de faire un don de 100 \$ afin de remettre une bourse à un finissant s'étant démarqué par sa persévérance provenant de Saint-Basile et/ou de d'autres municipalités.

Adopté.

132-05-2015

AUTORISATION À DES ACTIVITÉS DE RELATIONS PUBLIQUES DE LA VILLE (N/D : 102-102)

Attendu que la Ville de Saint-Basile juge important de déléguer un représentant à l'activité de financement suivante ou de remettre un don:

- Tournoi de golf de la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf;
- Tournoi de golf de la Fondation d'aide au sport amateur de Portneuf;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise les dons suivants, à savoir :

- Golf de la FSSS un don de 75 \$.
- Golf de la FASAP un don de 50 \$.

Adopté.

133-05-2015

DEMANDE RELAIS POUR LA VIE (N/D : 102-102)

Attendu que le conseil a reçu une demande d'autorisation pour une collecte de fonds à l'intersection du boulevard du Centenaire et de la rue Saint-Georges dans le cadre du 6^e Relais pour la vie qui aura lieu le 6 juin 2015 de 10h00 à 16h00 ;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la collecte de fonds au coin du boulevard du Centenaire et de la rue Saint-Georges conditionnellement à l'obtention d'une autorisation du Ministère des Transports étant donné que cette section du boulevard du Centenaire est une route provinciale.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la collecte de fonds sur un autre coin de rue, soit à l'intersection des rues du Parc et du boulevard du Centenaire. Cette section du boulevard du Centenaire n'est pas une route provinciale.

Adopté.

134-05-2015

DÉROGATION MINEURE : 275, BOULEVARD DU CENTENAIRE ET 500, RUE DUBUC (N/D : 102-111 ET 06-275 ET 27-500)

Considérant que ce conseil a pris connaissance des recommandations du C.C.U.;

Considérant que ce conseil a écouté les représentations des personnes présentes sur la dérogation mineure # 03-2015;

Considérant que toute la procédure légale a été suivie;

Considérant tous les critères à considérer;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise pour le 275, boulevard du Centenaire, locaux 110 à 130 (lot # 5 542 110) et pour le 500, rue Dubuc (lot # 5 542 111):

- l'implantation des enseignes pour les usages spécifiques sur ces lots à l'extérieur de leurs limites de terrain, sur une norme habituellement requise de localisation sur le terrain où sont exercés les usages en question;
- le tout en vertu du Règlement de zonage # 07-2012, article 12.2.2.

Que l'inspectrice en bâtiment est autorisée à délivrer le permis de construction conformément à ladite résolution.

Adopté.

135-05-2015

**CPTAQ/ DOSSIER POUR LE
129, RUE SAINTE-MARIE (N/D : 68-129)**

Attendu que la demanderesse s'adresse à la Commission afin d'être autorisée à aliéner une superficie d'environ 4 240 mètres carrés en faveur de l'immeuble sis au 127, rue Sainte-Marie;

Attendu qu'autoriser cette cession de parcelle ne contrevient pas à la réglementation municipale et permet d'inclure cette superficie à une résidence existante;

Attendu que l'homogénéité du secteur concerné n'est pas affectée compte tenu de l'emplacement visé;

Attendu qu'en vertu de l'article 61.1 de la loi, la Ville déclare qu'il y a environ soixante-cinq (75) espaces appropriés disponibles sur son territoire;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile appuie cette demande et recommande à la Commission d'y donner suite.

Adopté.

136-05-2015

**CPTAQ - DOSSIER # LOT 4 896 886
(N/D : 4 896 886)**

Attendu que les demanderesses s'adressent à la Commission afin d'être autorisées à aliéner une superficie d'environ 2 160 mètres carrés du lot numéro 4 896 888 en faveur de l'immeuble numéro de lot 4 896 886 (cabane à sucre);

Attendu qu'autoriser cette cession de parcelle ne contrevient pas à la réglementation municipale et permet d'inclure cette superficie à une érablière et avec cabane à sucre;

Attendu que l'homogénéité du secteur concerné n'est pas affectée compte tenu de l'emplacement visé;

Attendu qu'en vertu de l'article 61.1 de la loi, la Ville déclare qu'il y a environ soixante-cinq (75) espaces appropriés disponibles sur son territoire;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile appuie cette demande et recommande à la Commission d'y donner suite.

Adopté.

137-05-2015
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

Projet de règlement numéro 08A-2015

Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012.

Considérant que le règlement de zonage de la de la Ville de Saint-Basile est entré en vigueur le 13 septembre 2012 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le présent projet de règlement vise à ajouter certains usages dans les zones Cc-2 et Ic-4, de préciser les normes quant à la forme des constructions autorisées selon les usages et de préciser les normes quant au recouvrement extérieurs autorisés selon les usages;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 08A-2015 soit et est adopté.

Qu'un avis public sera affiché, résumant le projet et faisant mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue la consultation publique.

Adopté.

DÉPART DE MONSIEUR DENYS LECLERC À 21H00

À ce stade-ci de l'assemblée, Monsieur Denys Leclerc quitte son siège de conseiller à 21h00.

138-05-2015

VENTE TERRAIN COMMERCIAL 91, RUE GODIN (N/D : 704-131)

Considérant qu'une promesse d'achat a été signée le 27 avril 2015 concernant l'achat du terrain sise au 91, rue Godin;

Considérant que près de la moitié du lot numéro 4 898 228 n'est pas bâtissable vu la proximité du talus ;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de vendre le terrain correspondant au lot numéro 4 898 228 au coût du 1,05 \$ du pied carré étant donné qu'il y a environ la moitié du lot qui n'est pas bâtissable.

Que Messieurs Jean Poirier, maire et Paulin Leclerc, directeur général sont autorisés à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

139-05-2015

**AUTORISATION RÉPARATION DES CLÔTURES DES
DIFFÉRENTS PARCS ET TERRAINS (N/D : 602-130)**

Attendu qu'il y a lieu de prévoir la réparation des clôtures au terrain de balle, au terrain de tennis et au Centre nature;

Attendu que Monsieur Olivier Trottier a fait différentes demandes de prix pour refaire les clôtures des différents parcs et terrains;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la réparation des clôtures, le tout tel qu'indiqué dans la proposition de Clôture GP Inc., en date du 8 mai 2015 pour un coût de 1 820 \$, taxes en sus.

Que les dépenses seront payées à même le poste numéro 02 70150 521.

Adopté.

140-05-2015

**APPEL D'OFFRE 2015-04 – RÉFECTION RANG
SAINT-CHARLES (#1304) (N/D : 401-111 / 401-112)**

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumissions publiques, en date du 24 avril 2015, pour la réfection du rang Saint-Charles sur une longueur d'environ deux milles (2 000) mètres;

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 11 mai 2015, à savoir:

Construction Pavage Portneuf Inc.	303 046,00 \$
P.E. Pageau Inc.	321 350,00 \$
Pavage Rolland Fortier Inc.	328 720,00 \$
Pagé Construction division Sintra Inc.	335 510,00 \$

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour la réfection du rang Saint-Charles sur une longueur d'environ deux milles (2 000) mètres, du soumissionnaire Construction Pavage Portneuf Inc., au coût de 303 043 \$, taxes en sus.

Que ledit soumissionnaire Construction Pavage Portneuf Inc., s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres numéro 2015-04.

Que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics est nommé le représentant municipal.

Que le coût de ces travaux sera payé à même le règlement d'emprunt numéro 06-2015 qui décrète les travaux de réfection d'une partie du rang Saint-Charles.

Adopté.

141-05-2015

**APPEL D'OFFRE 2015-05 – RÉFECTION RANG
SAINTE-ANGÉLIQUE (#1504) (N/D : 401-111 / 401-112)**

Attendu que la résolution numéro 016-01-2015 prévoyait la réfection du rang Sainte-Angélique dans le secteur localisé entre le numéro civique 460 et le ruisseau Aulnage;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumissions publiques, en date du 24 avril 2015, pour la réfection du rang Sainte-Angélique sur une longueur d'environ neuf cents (900) mètres;

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 11 mai 2015, à savoir:

Construction et Pavage Portneuf Inc.	135 738,90 \$
Pagé Construction division Sintra Inc.	152 513,50 \$
Pavage Rolland Fortier Inc.	156 754,00 \$
P.E. Pageau Inc.	158 800,00 \$

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour la réfection du rang Sainte-Angélique sur une longueur d'environ neuf cents (900) mètres, du soumissionnaire Construction Pavage Portneuf Inc., au coût de 135 738,90 \$, taxes en sus.

Que ledit soumissionnaire Construction et Pavage Portneuf Inc., s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres numéro 2015-05.

Que de plus, Pavage Rolland Fortier Inc. est le soumissionnaire retenu pour fournir une équipe de travail, incluant : machinerie et main d'œuvre qualifiée (technicien au besoin), niveleuse munie de robot, compacteur à pied de mouton, compacteur pneumatique et camion arroseur pour réaliser le traitement RHP. Effectuer la mise en forme finale et la compaction finale, le tout au coût de 469\$/heure, taxes en sus.

Que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics est nommé le représentant municipal.

Que le coût de ces travaux sera payé à même le règlement d'emprunt numéro 03-2015 qui décrète les travaux de réfection d'une partie du rang Sainte-Angélique.

Adopté.

142-05-2015

AUTORISATION FOURNITURE DE CIMENT POUR LE RANG SAINTE-ANGÉLIQUE – PROJET #1504 (N/D : 401-131)

Attendu que la résolution numéro 016-01-2015 prévoyait la réfection du rang Sainte-Angélique dans le secteur localisé entre le numéro civique 460 et le ruisseau Aulnage;

Attendu que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics a fait une demande de prix auprès de Ciment Québec Inc., pour l'achat de fourniture de ciment pour une quantité estimée de 300Tm;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'achat de fourniture de ciment, le tout tel qu'indiqué dans la proposition de Ciment Québec Inc., en date du 8 mai 2015 pour un coût de 63 \$/Tm. pour un minimum de 300 Tm., taxes en sus.

Que le coût de ces travaux sera payé à même le règlement d'emprunt numéro 03-2015 qui décrète les travaux de réfection d'une partie du rang Sainte-Angélique.

Adopté.

143-05-2015

AUTORISATION LOCATION ÉPANDÉUR À CIMENT POUR LE RANG SAINTE-ANGÉLIQUE – PROJET #1504 (N/D : 401-131)

Attendu que la résolution numéro 016-01-2015 prévoyait la réfection du rang Sainte-Angélique dans le secteur localisé entre le numéro civique 460 et le ruisseau Aulnage;

Attendu que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics a fait une demande de prix auprès de St-Basile Transport Inc., pour la location d'un épandeur à ciment pour fondation stabilisée;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la location d'un épandeur à ciment, le tout tel qu'indiqué dans la proposition de St-Basile Transport, en date du 8 mai 2015 pour un coût de 20 350 \$ pour un maximum de 2 jours à raison de 8hrs/jour.

Que le coût de ces travaux sera payé à même le règlement d'emprunt numéro 03-2015 qui décrète les travaux de réfection d'une partie du rang Sainte-Angélique.

Adopté.

144-05-2015

**ACQUISITION ÉQUIPEMENTS AUX TRAVAUX PUBLICS
PROJET #1508 (N/D : 401-131)**

Attendu qu'au programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017, il y a un montant de 10 000 \$ de prévu pour l'achat d'une débroussailleuse;

Attendu qu'il y a lieu d'acquérir une débroussailleuse pour les besoins des travaux publics;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'achat d'une débroussailleuse auprès de Groupe Symac situé au 1192, Route 265 Nord, Parisville, Qc G0S 1X0, au coût de 12 200 \$, taxes en sus.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte un paiement au montant net de 12 808,48 \$ de la dépense à même le fond de roulement tel que prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017 et qui sera remboursé sur 5 ans.

Adopté.

145-05-2015

**DÉVELOPPEMENT SAINT-BASILE-SUR-LE-PARC PHASE II
DÉCOMPTE NUMÉRO 2 - PROJET #1301 (N/D : 602-130)**

Attendu que Monsieur Louis-Luc Mondoux, ingénieur, en date du 2 avril 2015, nous recommande, pour paiement, le décompte numéro 2 du projet du développement résidentiel;

Attendu que le montant à payer selon le décompte numéro 2 est de l'ordre de 740 906,41 \$, taxes en sus;

Attendu que malgré les dénonciations reçues en rapport avec les présents travaux, il n'y a pas lieu de procéder à une retenue à ce niveau sur ce 2^e paiement;

Attendu qu'il y aura des correctifs à apporter suite aux problèmes d'infrastructure survenu lors de la période de dégel;

Attendu le courriel de l'ingénieur, Monsieur Louis-Luc Mondoux, en date du 8 mai 2015, le conseil procède à une retenue de 100 000 \$ sur ce 2^e paiement suite aux correctifs à apporter;

En conséquence, il est **proposé par** Monsieur Claude Lefebvre, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un versement à Pagé Construction, division Sintra Inc. de l'ordre de 740 906,41 \$ moins la retenue de 100 000 \$, soit un paiement de 640 906,41 \$ plus taxes.

Que le conseil municipal autorise Laurie Mimeault, adjointe en gestion des projets, à signer ledit décompte numéro 2 et tout document pour donner plein effet aux présentes.

Adopté.

146-05-2015

**RÉFECTION DU RANG SAINT-CHARLES (#1304)
MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (N/D : 602-130)**

Attendu qu'il y a lieu de prévoir des travaux pour la réfection du rang Saint-Charles sur une distance de ± 2300 mètres;

Attendu que les travaux consistent à refaire une partie de la voirie du rang Saint-Charles entre la route Picard et le rang Saint-Joseph;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à son directeur général pour gérer le présent dossier avec les différents professionnels requis et négocier les offres de services.

Que le tout doit se faire en conformité avec les lois qui régissent la municipalité.

Adopté.

147-05-2015

**CÂBLAGE RÉSEAU ET SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE (#1501)
MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (N/D : 401-131)**

Attendu qu'il y a lieu de prévoir des travaux pour refaire le câblage réseau et pour un système téléphonique;

Attendu que les travaux consistent à refaire le filage des câbles réseau, passer de nouveaux fils réseaux pour un nouveau système téléphonique et de faire l'acquisition d'un nouveau système téléphonique en remplacement du système actuel qui est désuet;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à son directeur général pour gérer le présent dossier avec les différents professionnels requis et négocier les offres de services.

Que le tout doit se faire en conformité avec les lois qui régissent la municipalité.

Adopté.

148-05-2015

**AUTORISATION POUR CÂBLAGE RÉSEAU (#1501)
MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (N/D : 401-131)**

Attendu qu'il y a lieu de prévoir des travaux pour refaire le câblage réseau selon le programme triennal d'immobilisation 2015, 2016 et 2017;

Attendu que Madame Joanne Villeneuve a fait une demande de prix à Duchesne Câblomax Inc., pour refaire le filage des câbles réseau ainsi que passer de nouveaux fils réseaux pour un nouveau système téléphonique;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'achat de fourniture de câblage ainsi que les travaux d'installation, le tout tel qu'indiqué dans la proposition de Duchesne Câblomax Inc., en date du 8 mai 2015 pour un coût de 3 761,90 \$, taxes en sus.

Que la présente dépense est prévue au programme des immobilisations 2014-2015-2016 soit par transfert à l'état des activités financières.

Adopté.

149-05-2015

**DEMANDE CLUB DE VÉLO DE MONTAGNE
CIMENT QUÉBEC / FRENETTE BICYCLETTES (N/D : 102-102)**

Considérant la demande faite par le Club de Vélo de Montagne Ciment Québec/Frenette Bicyclettes lors de la période de question de la séance actuelle;

Considérant que la demande consiste à utiliser la machinerie suivante : la pépinière, le camion 10 roues et les balais mécaniques afin de réaliser les travaux de la corvée prévu le dimanche 17 mai;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le prêt de la machinerie mentionnée ci-dessus conditionnellement à ce que celle-ci soit sous la supervision de Monsieur François Petit.

Que Monsieur François Petit, employé de la voirie, s'assure de la compétence des opérateurs de la machinerie prêtée.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

150-05-2015

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 22h30 et ajournée au mardi 26 mai 2015 à 19h00.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière